

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL DE CONCOURS 2021



La réservation ne sera effective qu'après signature du présent contrat et dépôt des chèques de caution et de règlement.

Le Comité Départemental d'Equitation de la Charente-Maritime, met à disposition son matériel auprès des organisateurs de concours en Charente-Maritime.

Merci de renseigner les champs suivants :

Date de l'événement :au.....

Discipline :

Lieu :

Nom du responsable du matériel mis à disposition :

Numéro de téléphone du responsable :

Cochez le ou les matériels souhaités :

- | | | | |
|---|---------|--|---------|
| <input type="checkbox"/> Défibrillateur | gratuit | <input type="checkbox"/> Sono | gratuit |
| <input type="checkbox"/> Chronomètre | 50€ | <input type="checkbox"/> Lice de dressage | gratuit |
| <input type="checkbox"/> Taquets de sécurité | 20€ | | |

La caution s'élève à 1000€

La caution, non productive d'intérêt, sera restituée après contrôle de l'état du matériel qui devra être rendu propre, complet et en bon état. Tout matériel endommagé doit être réparé ou remplacé.

Le matériel ne devra pas être sorti du département sans en effectuer la demande lors de la réservation préalable par écrit, ni être utilisé en dehors des concours ou stages départementaux et régionaux.

Si pendant la durée du présent contrat, tout ou partie du matériel était dérobé, la responsabilité civile de l'emprunteur serait engagée.

En cas de contestation, lors de l'application du présent contrat après signature, la juridiction compétente sera celle de Saintes.

Le contrat, fait en double exemplaires, ainsi que les chèques à l'ordre du CDE17 doivent être envoyés :

par courrier :
Comité Départemental d'Equitation
13 cours Paul Doumer
17100 SAINTES

par mail :
contact@equitation-charentemaritime.fr

La réservation du matériel sera acquise après confirmation du Comité Départemental d'Equitation de la Charente Maritime.

Date et signature de l'emprunteur
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de la présidente du
CDE17